

Berne donne son feu vert: la famille Selimi reste à Genève

RÉGULARISATION
L'Office fédéral
des migrations
est revenu sur sa
décision d'expulsion
vers le Kosovo.

ISABEL JAN-HESS

Une mobilisation extraordinaire et la persévérance d'un homme ont payé. Musa Selimi et sa famille resteront en Suisse. La nouvelle est tombée mercredi matin. «Je ne m'y attendais vraiment pas aussi vite, assure, encore ému, cet homme de 40 ans, qui se bat depuis plus de quatre ans contre l'administration fédérale. C'est le plus beau jour de mon existence. Une nouvelle vie commence pour nous ici, dans la sérénité, enfin. Je n'aurai jamais assez de mots pour remercier tous ceux qui nous ont soutenus.»

D'affaire privée, l'expulsion de Musa Selimi était devenue affaire d'Etat. Depuis 2008, les médias s'étaient fait l'écho de ce cas emblématique de «celui qui avait su et réussi à s'inté-

grer». Un comité de soutien hétéroclite et informel s'était formé pour défendre la cause de cette famille carougeoise. La Ville de Carouge et le canton de Genève avaient même interpellé la Confédération pour qu'elle revienne sur sa décision. Mercredi, à la Brasserie des Tours de Carouge, les amis étaient là. «Je suis fier de mon pays et du courage de Madame Widmer-Schlumpf, et je me dis que ça vaut la peine de se battre, même si tout le monde vous dit que c'est perdu d'avance», lâche, ému, Alain Morisod, qui s'était rendu personnellement à Berne avec les conseillers nationaux Luc Barthassat et Jean-Charles Rielle.

«Vous n'existez pas, vous n'avez aucun droit»

Un heureux dénouement donc pour Xenethe, 10 ans, Dibran, 8 ans, et leurs parents, qui, depuis 2007, vivaient dans la crainte d'un renvoi vers un pays qu'ils ne connaissent pas. «Je me suis surtout battu pour eux, confie Musa Selimi. Moi, je vais continuer à travailler, mais légalement cette fois et plus dans ce principe hypocrite de travail au gris, où tout le monde sait que vous êtes là, que vous travaillez, que vous payez vos impôts et vos char-



Les Selimi et leur fils Dibran, 8 ans. Entourés samedi par leur comité de soutien, dont le conseiller national Luc Barthassat, les conseillères municipales de Carouge Henriette Stebler et Sonja Molinari ainsi que l'ancien commandant des services de sécurité de l'aéroport, Jean-François Duchosal. (DR)

ges mais qu'au final, vous n'existez pas car vous n'avez aucun droit.»

Etablis à Carouge, les Selimi ont fait l'objet de plusieurs décisions de renvoi dans leur pays d'origine, la dernière semblait définitive et annonçait

une expulsion pour le 5 juillet. Un ultime recours aura offert le salut à ces Carougeois d'adoption, qui obtiendront enfin leur permis de séjour la semaine prochaine. «Nous avons reçu la nouvelle de l'ODM ce matin, précise Me

Yves Rausis, avocat de la famille, sans toutefois connaître les raisons précises de ce revirement de situation. Je pense qu'ils ont simplement compris que ces gens étaient intégrés depuis des années et que ce renvoi n'était pas justifié.»

«Difficilement justifiable»

Si l'annonce, mercredi, de la régularisation de la famille Selimi a soulevé une vague de messages de soulagement et de félicitations, elle a également fait réagir les détracteurs. «Pourquoi eux et pas les autres?» «On a bafoué la loi» et autres commentaires ont été relevés dans les forums de discussion sur Internet.

Le conseiller national UDC Yves Nydegger, qui s'était fermement prononcé en faveur d'une application stricte de la loi sur l'asile à cette famille kosovare, regrette le manque d'information. «Depuis deux jours, on entend des hourras, mais sans avoir aucune explication concrète sur ce revirement de situation.»

Pour cet avocat genevois, le jugement était exécutoire. «Il y a deux possibilités. Soit il suffit d'avoir deux ou trois conseillers nationaux et un chanteur populaire parmi ses potes pour faire casser un jugement, et là, c'est grave et difficilement justifiable. Soit, et c'est plus probable, les Selimi ont fait valoir un nouvel élément au dossier, peut-être un problème de santé, comme cela a été évoqué.

Dans ce cas, l'ODM a pu surseoir au renvoi, le temps de régler ce problème de santé. Ce qui expliquerait que l'on donne un permis à ces gens, car il faut bien leur donner un statut légal. Mais pas un permis définitif.» **IJH**